

APRES LES SENATEURS,
LES DEPUTES ADOPTENT L'AMENDEMENT

La députée de L'ORNE, Véronique LOUWAGIE a co-signée l'amendement 2570 de la commission des finances de l'Assemblée Nationale, concernant la demi-part fiscale accordée aux veuves d'anciens combattants, ayant perçu la retraite du combattant, décédé après 74 ans.

Les 106 députés présents ont votés – votes exprimés 106 – Majorité pour l'adoption 54 - contre 1 vote. La commission des finances a donc adopté cet amendement.

COURRIER de Véronique LOUWAGIE
Adressé au Président ANPNOGD, André LECOQ



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Véronique LOUWAGIE
Député de l'Orne

A.N.P.N.O.G.D
Monsieur André LECOQ – Président National
Président de la Délégation de l'Orne et de l'Eure
La Tourtonnière
Courménénil
61310 GOUFFERN EN AUGE

VL/AF/19340

L'Aigle, le 27 novembre 2019

Objet : demi-part additionnelle

Monsieur le Président, *cher André,*

Par ce courrier, je tiens à porter à votre connaissance l'adoption récente d'un amendement dont je suis la cosignataire et mettant fin à une injustice en permettant à toutes les veuves, ayant atteint l'âge de 74 ans, de bénéficier de la demi-part fiscale additionnelle, dès lors que leur mari a touché la retraite du combattant.

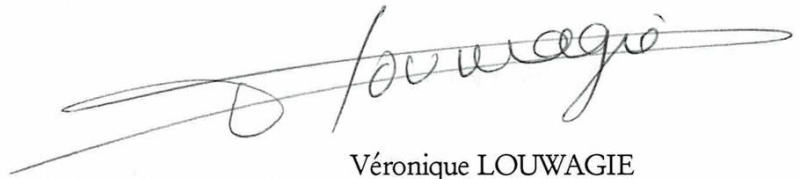
Comme vous le savez, une demi-part fiscale est actuellement octroyée aux veuves d'anciens combattants, à condition que celles-ci aient plus de 74 ans, et que leurs conjoints aient pu en bénéficier de leur vivant.

Malheureusement, cet avantage fiscal dépend aussi de l'âge de décès du combattant, créant donc une différence de traitement entre ces veuves. Aussi, si leur mari est décédé après 74 ans, elles pouvaient en bénéficier, mais s'il était décédé après 74 ans, elles pouvaient en bénéficier, mais s'il était décédé avant d'atteindre 74 ans, elles n'en bénéficieraient pas.

Cette nouvelle mesure bénéficiera à 100 000 veuves, et représentera pour toutes celles qui payent l'impôt sur le revenu, un gain fiscal moyen de 600 euros par an.

Je me réjouis de cette avancée majeure qui prend une importance toute symbolique quelques jours après les commémorations du 11 novembre. L'Assemblée nationale peut s'honorer d'avoir corrigé cette injustice, et offert aux veuves d'anciens combattants concernées l'hommage que la nation doit à l'engagement et au courage de leurs maris.

Je reste à votre disposition et vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments les meilleurs et les plus cordiaux.



Véronique LOUWAGIE

Pièce-jointe : *amendement*